

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

Point 8.11-C de l'ordre du jour provisoire

CD60/INF/11(C)

11 août 2023

Original : espagnol

ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

Introduction

1. La coopération technique au niveau infrarégional est appuyée par la résolution CD45.R6 sur la *Politique du budget programme régional*, adoptée par le 45^e Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en 2004. Avec l'adoption de cette résolution, la coopération technique infrarégionale a été inscrite dans la *Politique budgétaire de l'OPS* (document CD57/5) dans le but de favoriser le renforcement de la collaboration avec les processus d'intégration dans trois sous-régions : Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud.

2. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) fournit une coopération technique aux organisations d'intégration sous-régionale énumérées ci-dessous. Chaque sous-région dispose d'un plan de travail biennal assorti d'une allocation de ressources humaines et d'un budget. Ces plans de travail biennaux sont alignés sur les résultats intermédiaires et immédiats du Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et font l'objet d'un suivi régulier et d'un rapport semestriel.

3. L'objectif de ce document est d'informer les États Membres sur les accords et résolutions relatifs à la santé publique émanant des mécanismes d'intégration depuis le dernier rapport, présenté en 2022, dans le cadre des processus d'intégration infrarégionale qui intéressent les Organes directeurs de l'OPS. De même, des informations sont fournies sur les progrès des activités menées dans le cadre des accords de coopération signés entre l'OPS et les entités d'intégration au niveau infrarégional.

Entités d'intégration dans les Caraïbes

Communauté des Caraïbes

4. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) est un groupe de 20 pays : 15 États Membres et cinq membres associés. Elle a vu le jour en juillet 1973 avec la signature du Traité de Chaguaramas, qui définit une structure formée d'organes, d'organismes et d'institutions. La relation de l'OPS avec la CARICOM est définie par un protocole d'entente signé en 1983.

5. Le Programme de coordination infrarégionale de l'OPS pour les Caraïbes est l'interlocuteur principal de l'Organisation avec la CARICOM. Grâce au soutien à la mise en place de politiques et à la coopération technique offerte à diverses organisations et partenaires au niveau infrarégional, l'OPS contribue à améliorer la situation sanitaire dans les Caraïbes, conformément au Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 et au budget programme de l'OPS 2022-2023, et par le biais d'instruments de collaboration régionale tels que l'Initiative de coopération sanitaire des Caraïbes (phase IV).

Conférence des chefs de gouvernement

6. Entre juillet 2022 et février 2023, deux réunions ordinaires de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM ont eu lieu et figurent ci-après par ordre chronologique.

7. La 43^e réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement s'est tenue du 3 au 5 juillet 2022 à Paramaribo (Suriname) sous la présidence du Suriname. Les chefs de gouvernement ont abordé les sujets suivants :

- a) En ce qui concerne la COVID-19 :
 - i. Les institutions financières multilatérales reconnaissent qu'il est urgent d'aider les États Membres à renforcer les réseaux de sécurité sociale après la récession économique causée par la pandémie de COVID-19.
 - ii. Des comportements individuels responsables, la vaccination, le renforcement des systèmes de santé et une surveillance continue et accrue ont été essentiels pour lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19.
 - iii. Des mesures ont été prises pour réduire l'impact de la COVID-19 compte tenu de l'incidence de la COVID-19 de longue durée, qui pourrait entraîner une augmentation significative de la prévalence des maladies chroniques et des incapacités et accabler encore plus le secteur de la santé.
 - iv. La période post-pandémique offre l'occasion de restructurer les services de soins de santé et les programmes de santé publique sur la base des enseignements tirés de la pandémie.
- b) En ce qui concerne l'avancement du programme de la CARICOM relatif aux systèmes agroalimentaires :
 - i. Les chefs de gouvernement ont reçu une mise à jour sur les progrès réalisés par le groupe de travail ministériel sur la production et la sécurité alimentaire dans le cadre du programme de la CARICOM relatif aux systèmes agroalimentaires, pour relever les défis actuels en matière de sécurité alimentaire et la hausse des prix des denrées alimentaires, ainsi que pour réaliser la Vision 25 d'ici 2025 : réduire le coût de l'importation des aliments de 25 % d'ici 2025.

- ii. La plupart des États Membres ont défini leurs objectifs nationaux, qui contribueront à la réalisation des 25 objectifs de Vision 25 d'ici à 2025, et les ont soumis au groupe de travail ministériel.
 - iii. Les chefs de gouvernement ont félicité le Président du Guyana pour le succès du Forum et de l'exposition sur l'agro-industrie de la CARICOM qui s'est tenu au Guyana, et ont approuvé le plan d'action et la déclaration finale de l'événement. La déclaration invite à concentrer les actions prioritaires sur quatre domaines principaux : l'insécurité alimentaire, le transport régional, les barrières douanières, ainsi que les femmes et les jeunes dans l'agriculture.
- c) En ce qui concerne les changements climatiques :
- i. La simplification et la rationalisation des critères d'accès ont été préconisées pour les donateurs et les fonds multilatéraux afin d'accélérer le financement des actions relatives au climat dans la Région, en tenant compte des circonstances exceptionnelles des petits États insulaires en développement.
 - ii. Un programme d'action stratégique a été adopté pour accroître le financement de la lutte contre le changement climatique afin de renforcer la résilience de l'économie et de la société.
 - iii. L'adoption rapide et la mise en œuvre d'un cadre de vulnérabilité et de résilience climatiques ont été demandés afin d'améliorer l'accès à davantage de financements bilatéraux et multilatéraux en faveur du climat par les petits États insulaires en développement, tels que ceux de la CARICOM, qui subissent de plein fouet les effets du changement climatique.
 - iv. Le modèle d'ajustement de la durée de recouvrement de la Banque de développement des Caraïbes a été reconnu et une demande a été formulée pour que ce modèle soit examiné lors de la réunion du Conseil des finances et de la planification prévue en août 2022.
8. La 44^e réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement s'est tenue du 15 au 17 février 2023 à Nassau (Bahamas), sous la présidence des Bahamas. Les chefs de gouvernement ont abordé les questions suivantes :
- a) En ce qui concerne les urgences sanitaires et les maladies transmissibles, les chefs de gouvernement :
- i. ont reconnu la nécessité d'une réponse globale à la COVID-19, à l'*orthopoxvirose simienne* et à d'autres menaces régionales pour la sécurité sanitaire, telles que la résurgence du virus Zika, la menace persistante de la dengue et d'autres maladies à transmission vectorielle, ainsi que la faible utilisation efficace des vaccins et d'autres défis connexes auxquels est confronté le Programme élargi de vaccination dans le cadre de ses activités de routine.

- ii. ont pris note des informations selon lesquelles les États Membres transmettent peu de données de surveillance, ce qui pourrait entraver la détection et la riposte précoces aux menaces dans la Région. Les États Membres ont été invités à rester vigilants, à continuer de mener une surveillance active et à promouvoir l'utilisation des lignes directrices existantes en matière de prévention et de contrôle de manière à freiner la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses.
 - iii. ont reconnu la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux programmes de lutte antivectorielle afin de réduire la propagation de la maladie à virus Zika dans la Région.
 - iv. ont convenu de soutenir l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA, selon le sigle anglais) lors du lancement de sa campagne de vaccination visant à améliorer le niveau de vaccination contre la COVID-19 et d'appuyer les activités de routine du Programme élargi de vaccination.
- b) En ce qui concerne le Fonds de lutte contre les pandémies, les chefs de gouvernement :
- i. se sont félicités de la création du Fonds de lutte contre les pandémies par la Banque mondiale pour financer des initiatives essentielles visant à renforcer les capacités nationales, régionales et mondiales pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémie, en mettant l'accent sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les États Membres ont été vivement encouragés à soumettre des manifestations d'intérêt pour accéder au fonds au cours de la première phase du processus.
- c) En ce qui concerne les maladies non transmissibles, les chefs de gouvernement :
- i. se sont déclarés préoccupés par la prévalence persistante des maladies chroniques non transmissibles et ont souligné l'importance de réaliser des efforts soutenus pour y remédier.
- d) En ce qui concerne la violence sociale, les chefs de gouvernement :
- i. ont donné mandat au Conseil sur la sécurité nationale et l'application de la loi (CONSLE, selon le sigle anglais) et au Conseil sur le développement humain et social (COHSOD, selon le sigle anglais) de se réunir dans le but d'organiser un symposium spécial sur la question de la violence sociale en tant que problème de santé publique.

Conseil pour le développement humain et social

9. La 43^e réunion du COHSOD a eu lieu du 23 au 25 septembre 2022 à Washington, D.C. (États-Unis). Les principaux points de discussion et de décision ont été les suivants :

- a) *La pandémie de COVID-19, l'écllosion d'orthopoxvirose simienne et l'accès aux vaccins.* Il a été demandé de noter la baisse significative de la couverture vaccinale des enfants et de reconnaître le risque grave d'importation de rougeole auquel les Caraïbes sont exposées. Un engagement a également été demandé pour identifier et mettre en œuvre des moyens innovants et créatifs pour gérer la COVID-19 et l'orthopoxvirose simienne sans impact négatif sur les ressources humaines et les activités du Programme élargi de vaccination.
- b) *Mises à jour sur les initiatives régionales en réponse à la Déclaration de Port of Spain sur les maladies non transmissibles.* Les ministres ont reçu un rapport sur les progrès réalisés au niveau régional en matière de lutte antitabac dans le cadre de la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac. Le rapport considère que les progrès sont limités dans la mise en œuvre de mesures de lutte antitabac rentables et conformes à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans cette sous-région. Le manque de données sur l'épidémie de tabagisme dans les Caraïbes a mis en évidence la nécessité de renforcer les systèmes de surveillance sanitaire. Un appui a été demandé au plus haut niveau politique pour accélérer l'adoption et la mise en œuvre de mesures efficaces et globales visant à réduire la consommation de tabac. Un accord a été conclu en vue d'interdire la production, l'importation, la distribution, la vente et l'utilisation d'huiles partiellement hydrogénées dans les États Membres de la CARICOM. Un engagement a été pris d'adopter une position politique et de travailler à l'élaboration d'une réglementation et d'une législation interdisant les huiles partiellement hydrogénées, qui devrait être adoptées d'ici décembre 2024 au plus tard. Avec le soutien de l'OPS et d'autres partenaires et pays collaborateurs, le groupe de travail intergouvernemental sur l'alimentation malsaine et les environnements alimentaires incitant l'obésité a été chargé d'aider les États Membres dans leurs plans visant à éliminer progressivement les huiles partiellement hydrogénées de l'approvisionnement alimentaire de la Région d'ici le 31 décembre 2025.
- c) *Aspects relatifs aux systèmes de santé.* La Société cardiovasculaire des Caraïbes a présenté un outil d'auto-évaluation de la capacité nationale à prendre en charge l'infarctus aigu du myocarde. En outre, l'OPS a présenté un projet de questionnaire sur la prestation et le financement des soins de santé dans la Communauté des Caraïbes.
- d) *Renforcement des ressources humaines pour la santé.* Les ministres ont été informés de l'état d'avancement de l'élaboration d'une note d'orientation sur les interventions visant à renforcer la réponse des ressources humaines pour la santé aux urgences sanitaires, y compris la pandémie de COVID-19 et les pandémies émergentes dans les Caraïbes. Les ministres ont plaidé en faveur de la création d'une commission permanente sur les ressources humaines pour la santé dans les Caraïbes, un effort conjoint entre l'OPS et la CARICOM pour tirer parti des succès de son prédécesseur, le Groupe de travail sur les ressources humaines pour la santé.

- e) *Résistance aux antimicrobiens.* Les États Membres ont été informés de la mise en œuvre des plans d'action pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Les nouveaux défis liés à la résistance aux antimicrobiens nécessiteront le renforcement urgent de toutes les interventions de prévention et d'endigement de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que de nouveaux outils et l'accès aux nouveaux médicaments et leur évaluation.
10. La 29^e réunion extraordinaire du COHSOD sur la santé s'est tenue le 26 avril 2023 aux Bahamas. Les principales questions abordées ont été les suivantes :
- a) *La situation concernant la COVID-19 et d'autres questions relatives à la sécurité sanitaire de la CARICOM.* Les ministres ont reçu les dernières informations sur la COVID-19, la couverture vaccinale et les efforts visant l'élimination des maladies. Ils ont adopté la *Déclaration de Nassau : revitalisation des programmes nationaux de vaccination dans les Caraïbes*, à l'occasion de la 21^e Semaine de la vaccination dans les Amériques. Ils se sont également conjointement engagés à maintenir les objectifs régionaux de maîtrise ou d'élimination de diverses maladies, ainsi qu'à élaborer des politiques et des stratégies pour lutter contre la réticence vaccinale.
- b) *Les questions liées à la Déclaration de Port-d'Espagne sur les maladies non transmissibles.* Les ministres ont été informés de l'initiative « Les Caraïbes en mouvement » et de la législation régionale en matière de santé mentale.
- c) *Le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la santé.* Un rapport a été présenté sur la migration des professionnels de la santé. Les ministres ont discuté de la nécessité de s'attaquer à cette question cruciale. À cet égard, ils ont appelé à une discussion régionale sur les moyens de remédier à la situation et de créer de meilleures possibilités de formation pour les professionnels de la santé.
- d) *Les moyens de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.* Les ministres ont souligné la nécessité d'étendre et de renforcer les capacités de diagnostic et de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les Caraïbes.

Entités d'intégration en Amérique centrale

Système d'intégration centraméricain

11. Le Système d'intégration centraméricain (SICA) est le cadre institutionnel de l'intégration de la région de l'Amérique centrale. Il a été établi le 13 décembre 1991 par le biais du Protocole de la Charte de l'Organisation des États centraméricains (ODECA), ou Protocole de Tegucigalpa, signés par les États du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Par la suite, le Belize (2000) et la République dominicaine (2013) se sont joints à l'ODECA comme membres à part entière.

12. Le SICA opère par l'entremise de différents organes et secrétariats. L'OPS/OMS, à travers le Programme infrarégional pour l'Amérique centrale collabore à diverses initiatives, notamment celles liées à la santé, à l'environnement, aux affaires sociales, aux municipalités et communautés, à l'éducation, ainsi qu'à la population d'ascendance africaine et les peuples autochtones. La majorité des activités de coopération technique de l'OPS avec le SICA sont réalisées conjointement avec le Secrétariat exécutif du Conseil des ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (SE-COMISCA), la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD, selon le sigle espagnol) et le Parlement d'Amérique centrale.

Conseil des ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine

13. Le Conseil des ministres de la Santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA) fait partie du SICA et son objectif est d'identifier et de hiérarchiser les problèmes de santé dans la sous-région. La réunion du COMISCA est régulièrement convoquée tous les six mois et constitue le principal forum infrarégional pour l'analyse, la délibération et la présentation de propositions des ministres de la Santé. Son plan stratégique actuel, le Plan de santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2021-2025, maintient une vision axée sur les déterminants sociaux de la santé, le respect des objectifs de développement durable, la population, la promotion de la santé, l'intégralité et l'intersectorialité, de manière articulée avec ce qui est défini dans le Programme pour la santé de l'Amérique centrale et de la République dominicaine 2019-2030, en rendant plus explicites des questions telles que l'environnement, les changements climatiques, les risques transfrontaliers et la participation sociale.

14. La *Stratégie de coopération sanitaire pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2019-2025*, signée entre l'OPS et le Secrétariat exécutif du COMISCA, constitue une vision à moyen terme qui guide la coopération technique de l'OPS avec la sous-région.

Réunions ordinaires du Conseil des ministres de la Santé

15. Les 1^{er} et 2 décembre 2022, le COMISCA a tenu la 57^e réunion ordinaire du COMISCA, sous la présidence *pro tempore* de la République dominicaine. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- a) *Résolution COMISCA 09-2022*. Approbation des directives techniques pour l'accès aux méthodes contraceptives dans le cadre de la santé sexuelle et reproductive des adolescents en Amérique centrale et en République dominicaine.
- b) *Résolution COMISCA 10-2022*. Charger les programmes et les organes techniques liés à l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) des ministères de la Santé des États Membres du SICA de mener à bien le processus d'institutionnalisation des bonnes pratiques en matière d'infection par le VIH au cours de la période allant de janvier 2023 à décembre 2028.

- c) *Résolution COMISCA 12-2022.* Approbation de la *Stratégie sur les médicaments et autres technologies de la santé pour l'Amérique centrale et la République dominicaine 2023-2027.*
- d) *Résolution COMISCA 13-2022.* Approbation de la liste harmonisée de médicaments, 10^e version, pour les processus liés à la négociation conjointe du COMISCA.
- e) *Résolution COMISCA 14-2022.* Approbation du plan d'action 2023-2025 de la stratégie de promotion de la santé dans le contexte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.
- f) *Résolution COMISCA 15-2022.* Charger le Secrétariat exécutif du COMISCA d'aider, en collaboration avec l'OPS, les États Membres du SICA à mesurer la performance des fonctions essentielles de santé publique, en appliquant une méthodologie au niveau infrarégional, afin de renforcer les systèmes de santé nationaux d'Amérique centrale et de la République dominicaine.

16. Les 22 et 23 juin 2023, la 58^e réunion ordinaire du COMISCA s'est tenue à San Pedro (Belize) sous la présidence *pro tempore* du pays hôte. L'ordre du jour comprenait une intervention virtuelle du directeur de l'OPS, le Dr Jarbas Barbosa. Le directeur intérimaire du Programme infrarégional pour l'Amérique centrale a par ailleurs représenté l'OPS à la réunion. Lors de cette session, la présidence *pro tempore* du Belize a été transférée à El Salvador, qui exercera cette fonction jusqu'en décembre 2023. Plusieurs résolutions ont également été approuvées, dont les suivantes :

- a) *Accord COMISCA 01-2023.* Autorisation pour le SE-COMISCA de négocier et de signer, au nom de la COMISCA, le contrat avec l'Observatoire d'Uppsala en Suède pour l'utilisation du dictionnaire WHODrug Global dans le système régional FACEDRA.
- b) *Résolution COMISCA 02-2023.* Relative à l'élaboration du Plan stratégique régional de lutte contre la tuberculose en Amérique centrale et en République dominicaine.
- c) *Résolution COMISCA 03-2023.* Relative à la durabilité des laboratoires nationaux de référence en matière de santé publique des États Membres du SICA.
- d) *Résolution COMISCA 04-2023.* Approbation des lignes directrices régionales sur la communication des risques dans l'ère post-pandémique suite à la COVID-19 et pour d'autres urgences de santé publique en Amérique centrale et en République dominicaine.
- e) *Résolution COMISCA 05-2023.* Approbation de la *Stratégie pour l'équité et l'égalité en matière de santé entre les femmes et les hommes en Amérique centrale et en République dominicaine 2023-2030.*
- f) *Résolution COMISCA 06-2023.* Approbation du développement et du renforcement de l'Observatoire régional des essais cliniques en Amérique centrale et en République dominicaine.

- g) *Résolution COMISCA 07-2023*. Reconnaissance du mécanisme conjoint de négociation du COMISCA en tant que bien public communautaire régional du secteur de la santé du SICA.

Commission centraméricaine de l'environnement et du développement

17. La Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) a été créée avec pour mission d'élaborer un régime régional de coopération et d'intégration environnementale qui contribue à améliorer la qualité de vie de la population de ses États Membres. Son objectif et ses domaines de travail sont orientés vers la gouvernance environnementale et elle est responsable de l'articulation du Cadre de stratégie environnementale régionale 2021-2025 et de la Stratégie régionale sur le changement climatique du SICA. Dans le cadre de la santé et de l'environnement, l'OPS et la CCAD ont entrepris des travaux conjoints dans la construction du plan stratégique sur la qualité de l'air, le changement climatique et la santé.

18. Pendant la présidence *pro tempore* du Belize, au premier semestre 2023, la CCAD, avec l'appui de l'OPS, a mis en œuvre la première phase du Programme régional intégré d'Amérique centrale sur le changement climatique, la qualité de l'air et la santé. Dans ce contexte, la base de référence de l'état de la qualité de l'air en Amérique centrale et en République dominicaine, ainsi que ses cadres réglementaires, a été définie. Une feuille de route intégrée sur le changement climatique, la qualité de l'air et la santé pour la région du SICA a été établie et des documents de diffusion ont été élaborés en anglais et en espagnol.

19. Début juillet 2023, au siège de la CCAD, dans les locaux du SICA, a eu lieu la cérémonie de passation de la présidence *pro tempore* du Belize à El Salvador, qui assurera la présidence *pro tempore* jusqu'en décembre 2023.

20. Le 26 octobre 2022, la 67^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres de la CCAD s'est tenue à Saint-Domingue (République dominicaine). Lors de cette réunion, l'OPS a présenté les progrès du Programme régional intégré centraméricain sur le changement climatique, la qualité de l'air et la santé, qui a donné lieu aux accords suivants :

- a) demander au Secrétariat exécutif de la CCAD d'assurer la coordination pertinente pour l'organisation du cours destiné aux décideurs régionaux, nationaux et infranationaux sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires de la qualité de l'air, dont le lancement était prévu en novembre 2022 ;
- b) demander au Secrétariat exécutif de la CCAD d'apporter son soutien dans la coordination pertinente pour mener à bien les actions nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action sur les changements climatiques, la qualité de l'air et la santé.

Projet sur les migrations temporaires de main-d'œuvre en Amérique centrale

21. Le projet sur la caractérisation des dynamiques de mobilisation et des conditions de vie des travailleurs saisonniers migrants dans les États Membres du SICA et sur les possibilités d'améliorer la santé de ces populations est mis en œuvre conjointement par le SE-COMISCA, la Confédération des associations de municipalités d'Amérique centrale et des Caraïbes et, pour le compte de l'OPS, le Programme infrarégional pour l'Amérique centrale. Ce projet promeut une approche stratégique et intersectorielle des défis auxquels est confrontée la population migrante qui travaille dans l'agriculture saisonnière transfrontalière dans la sous-région d'Amérique centrale. Une meilleure information sur les caractéristiques de ce secteur de la population, y compris ses conditions de travail et son accès aux services, facilitera la définition de politiques appropriées pour répondre à ses besoins en matière de santé. La mise en œuvre de cette initiative favorise la coopération entre les pays pour le développement de la santé et la coopération sud-sud, tant au niveau national que local.

Parlement d'Amérique centrale

22. Le Parlement d'Amérique centrale est l'organe du SICA. Il est habilité à effectuer des propositions, à effectuer des analyses et à émettre des recommandations, conformément aux pouvoirs définis dans son acte constitutif et dans les protocoles en vigueur. Il peut également proposer des lois dans différents domaines liés à la santé, et constitue ainsi un forum permettant de faire avancer le programme de la santé publique dans la sous-région.

Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique

23. Le Projet d'intégration et de développement de la Mésoamérique, ou Projet Mésoamérique, est un mécanisme créé par dix pays mésoaméricains (Belize, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine) dans le but de renforcer l'intégration régionale et de promouvoir le développement économique et social des pays participants. Le Projet Mésoamérique fonctionne avec les travaux conjoints de la présidence permanente, tenue par le Mexique, et les présidences intérimaires semestrielles tournantes des autres pays. La Colombie a assumé pour la quatrième fois la présidence *pro tempore* du Projet Mésoamérique à partir du 1^{er} juillet 2023.

24. Le Projet Mésoamérique a été établi officiellement par les présidents et chefs d'État et de gouvernement au 10^e Sommet du mécanisme de dialogue et de concertation de Tuxtla (2008) et vise deux axes : économique et social. Ce dernier aborde notamment les thèmes de la santé publique, de la gestion du risque, de la sécurité alimentaire et du logement. Le sommet Tuxtla Gutierrez, prévu pour 2022, n'a pas encore été reprogrammé. Le 26 juin 2023, le Projet Mésoamérique et le SICA ont signé un protocole d'accord visant à renforcer la collaboration et la complémentarité entre les deux entités.

Commission exécutive du Projet Mésoamérique

25. La Commission exécutive du Projet Mésoamérique sera formée des commissaires présidentiels et le commissaire désigné par le Premier ministre du Belize. Ses fonctions principales consistent à veiller à la réalisation des objectifs du Projet Mésoamérique, à présenter les propositions aux gouvernements et à assurer le suivi des activités du Projet Mésoamérique. La commission est également l'instrument politique et administratif de la Direction exécutive. La mandat de la Commission exécutive actuelle arrive à échéance en août 2023. Le processus de sélection de la Direction exécutive est également en cours.

26. L'OPS a participé à pratiquement toutes les réunions virtuelles du Projet Mésoamérique et en particulier aux réunions du Système mésoaméricain de santé publique.

Système mésoaméricain de santé publique

27. Le Système mésoaméricain de santé publique cherche à relever les principaux défis communs en matière de santé publique et à renforcer les systèmes de santé nationaux au moyen d'interventions spécifiques et de l'appui opérationnel de l'Institut mésoaméricain de santé publique. Les activités dans le domaine de la santé ont été prioritaires pour des aspects tels que les progrès de l'Initiative régionale pour l'élimination du paludisme dans la région de l'Amérique centrale, la sécurité routière, la communication sur les risques ou le Règlement sanitaire international, entre autres.

Entités d'intégration en Amérique du Sud*Communauté andine : Organisme andin de la Santé-Accord Hipólito Unanue*

28. Dans le Système d'intégration andine, l'Organisme andin de la santé-Accord Hipólito Unanue (ORAS-CONHU) agit à titre de secrétariat exécutif de la Réunion des ministres de la Santé de la zone andine (REMSAA, selon le sigle espagnol). L'OPS participe à ces réunions en qualité d'organisme consultatif technique en matière de santé. L'OPS et l'ORAS-CONHU ont signé un mémorandum d'accord général le 16 mars 2017, qui a été prorogé jusqu'à mars 2023. La signature d'un nouveau mémorandum d'accord entre l'OPS et ORAS-CONHU est en cours de traitement. Le programme infrarégional de l'OPS pour l'Amérique du Sud est le principal interlocuteur de l'OPS avec l'ORAS-CONHU et, par le biais de la coopération technique, appuie l'élaboration et la mise en œuvre de son plan stratégique d'intégration en santé. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est en parfait accord avec le Plan stratégique d'intégration de la santé de l'ORAS-CONHU 2018-2022.

29. La 40^e réunion de la REMSAA s'est tenue virtuellement le 25 novembre 2022 et le ministre de la Santé de l'Equateur y a remis la présidence *pro tempore* au Pérou. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées à cette réunion, notamment les suivantes :

- a) Résolution REMSAA XL/553, qui approuve la *Politique andine de prévention et de lutte contre le cancer* et crée également le Comité andin pour la prévention et la lutte contre le cancer.
- b) Résolution REMSAA XL/554, qui approuve la *Politique andine de réduction des inégalités de santé 2023-2030*, proposée par la Table ronde andine de consultation contre les inégalités en matière de santé.
- c) Résolution REMSAA XL/555, qui actualise la *Politique andine en matière de santé sexuelle et reproductive des adolescents*, en mettant l'accent sur la prévention de la grossesse.
- d) Résolution REMSAA XL/556, qui charge le Comité andin des ressources humaines de mettre à jour la *Politique andine sur les ressources humaines dans le domaine de la santé* ainsi que le Plan d'action 2023-2030.
- e) Résolution REMSAA XL/557, qui adopte les recommandations de l'OMS sur la prévention, le diagnostic et le traitement de la tuberculose dans le cadre de la Stratégie pour mettre fin à la tuberculose.
- f) Résolution REMSAA XL/559, par laquelle le Comité andin de la santé rénale est constitué afin d'élaborer un plan de travail.
- g) Résolution REMSAA XL/560, qui demande instamment le renforcement du système de gestion de la qualité des laboratoires nationaux de santé publique et de surveillance épidémiologique des pays andins.
- h) Résolution REMSAA XL/564, qui réélit le Dr María del Carmen Calle Dávila au poste de secrétaire exécutive de l'ORAS-CONHU jusqu'en 2025.

Marché commun du Sud : réunion des ministres de la santé du MERCOSUR et du Sous-groupe de travail n° 11 « Santé »

30. L'instance sectorielle suprême dans cet environnement de coopération est la réunion des ministres de la santé du Marché commun du Sud (MERCOSUR : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), qui compte comme États associés le reste des pays d'Amérique du Sud. Les sous-groupes de travail constituent une instance technique formée de représentants des États Parties du MERCOSUR. Leur objectif principal est la formulation et l'harmonisation de réglementations communes au sein du MERCOSUR dans chaque domaine de compétence. Le sous-groupe de travail n° 11 « Santé » (SGT 11) a comme objectif principal l'harmonisation des politiques stratégiques liées à la santé publique avec les priorités régionales, ainsi que l'élaboration de plans et programmes d'action pour leur exécution de façon conjointe.

31. L'OPS et le MERCOSUR ont signé un protocole d'entente général le 11 juin 2015, renouvelé en 2019 jusqu'à juin 2023 et en cours de prolongement, avec l'inclusion de nouveaux sujets pour lesquels l'OPS s'engage à fournir une coopération technique. Le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025 est tout à fait en accord avec les domaines thématiques définis dans le mémorandum d'accord.

32. Lors de la 52^e réunion des ministres de la Santé du MERCOSUR, qui s'est tenue le 23 juin 2023 en Argentine, le transfert de la présidence *pro tempore* de l'Argentine au Brésil a été effectuée. La situation épidémiologique de la sous-région en ce qui concerne la dengue, le chikungunya, le virus Zika, la COVID-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial ont également été présentés, et les déclarations suivantes ont été approuvées :

- a) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État du Chili sur l'approbation de la Stratégie MERCOSUR sur le changement climatique et la santé.
- b) Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR et de l'État du Chili sur le nouvel instrument international en cours de discussion au sein de l'OMS sur la préparation et la riposte aux épidémies.

Forum pour le progrès et l'intégration de l'Amérique du Sud

33. Le Forum pour le progrès et l'intégration de l'Amérique du Sud (PROSUR) est un mécanisme et espace de dialogue et de coopération pour tous les pays d'Amérique du Sud destiné à assurer la progression vers une intégration plus efficace, pour permettre la croissance, le progrès et le développement des pays sud-américains. Son instance suprême sectorielle est la réunion des ministres de la santé du PROSUR. À l'heure actuelle, huit pays d'Amérique du Sud ont signé la charte constitutive du forum : l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Paraguay et le Pérou. Le 27 janvier 2022, le Sommet présidentiel du PROSUR s'est tenu dans la ville de Carthagène des Indes (Colombie) et le 21 juillet de la même année s'est tenue la 7^e réunion des chefs d'État et de gouvernement et des hautes autorités du PROSUR dans la ville de Luque (Paraguay).

34. Pendant la présidence *pro tempore* du Paraguay, le séminaire sur l'investissement dans la production durable de vaccins s'est tenu dans le cadre du projet de renforcement des capacités de vaccination du PROSUR, avec pour but d'analyser la situation de la production régionale de vaccins et le rôle des États dans l'augmentation durable de la production. L'événement était organisé par le ministère de la Santé et de la Protection sociale, l'Agence présidentielle pour la coopération internationale et le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de la Colombie, en collaboration avec la présidence *pro tempore* du Paraguay et avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement et de l'OPS. Y ont participé des responsables techniques de plusieurs pays, dont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay et le Pérou.

Mesures à prendre par le Conseil directeur

35. Le Conseil directeur est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

- - -